

Initiatives ministérielles

[Traduction]

Le ministère est le plus grand gestionnaire de biens immobiliers au Canada. Il assure des bureaux à quelque 150 000 fonctionnaires répartis dans tout le pays. Nous gérons aussi tous les biens fédéraux relevant d'autres ministères. Nous assurons toute une gamme de services de gestion, d'entretien et de rénovation en ce qui concerne les immeubles et les installations du gouvernement fédéral. Le ministère gère pour le compte des Canadiens des biens immobiliers représentant une valeur estimative totale de 6,5 milliards de dollars. Il s'agit principalement d'immeubles à bureaux et d'installations d'usage commun. Nous sommes par ailleurs les gardiens de lieux d'intérêt touristique national, comme les édifices du Parlement où nous sommes réunis aujourd'hui, de laboratoires, d'entrepôts, de résidences, de ponts, d'autoroutes, d'écluses, de barrages et de cales sèches.

• (1305)

Trois organismes assurent des services au secteur public moyennant des frais de service facultatifs. Le Groupe communication Canada offre des services de communication aux ministères et organismes gouvernementaux. Les services de Conseils et vérification Canada englobent une vaste gamme de disciplines et de spécialités en consultation de gestion. L'Office des normes générales du Canada travaille à l'appui du gouvernement et du secteur privé en veillant à la mise au point et à la diffusion de normes applicables aux services gouvernementaux et aux produits de consommation.

Les députés sont maintenant en mesure de constater le nombre effarant de services qui seront assurés par le ministère intégré. En intégrant toutes ces activités au sein d'un même ministère, nous facilitons la vie des Canadiens qui doivent traiter avec le gouvernement, et nous diminuons les coûts de fonctionnement.

En fait, cette judicieuse rationalisation des activités permettra des économies annuelles de quelque 180 millions de dollars d'ici 1998, comme je l'ai déjà mentionné. Nous sommes en train de prouver que le gouvernement peut réduire ses coûts tout en améliorant ses services aux Canadiens. Les députés et tous les Canadiens sont sûrement en mesure de constater que c'est ce que nous visons.

En vérité, ce n'est que grâce au travail très consciencieux des fonctionnaires des différents ministères et organismes réunis que nous pourrions réaliser ces objectifs. Ces employés ont fait preuve d'une volonté extraordinaire d'assurer le succès de ce nouveau ministère, et je les en félicite.

D'ici à ce que le ministère soit pleinement intégré, son effectif aura été réduit de 18 000 à 14 000 employés à plein temps. Il faut des employés d'une grande intégrité pour oeuvrer à l'organisation d'une structure dont ils seront exclus, afin d'assurer un meilleur gouvernement.

Comme le ministre chargé du Renouveau de la fonction publique l'a affirmé, nous pouvons apporter des changements en créant un minimum de bouleversements et de mises à pied, et nous y parviendrons.

J'ai beaucoup de respect envers les employés de ce ministère quand je constate leur excellent travail et, tout comme leur ministre, je comprends que ces employés sont des êtres humains, avec une famille et des comptes à payer, et qu'ils ont vraiment à coeur de servir la population avec intégrité. Le ministre et moi-même sommes résolus à les traiter avec toute la décence et l'équité qu'ils méritent.

Monsieur le Président, avec votre permission, j'ose formuler une demande. Ce matin, à cause d'un problème médical dont je souffre, je suis arrivé en retard de quelques secondes à la Chambre et j'ai perdu ma place, ce qui est tout à fait juste.

Puis-je avoir le consentement unanime de la Chambre de poursuivre mon intervention?

[Français]

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour permettre au député de prolonger son discours de quelques minutes?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. Duhamel: Monsieur le Président, je veux ajouter que, en créant un ministère moderne pour mieux servir les Canadiens au cours des années à venir, nous avons également profité de l'occasion pour présenter une mesure législative qui correspond mieux à la réalité d'aujourd'hui. Le projet de loi dont la Chambre est saisie reflète les pratiques actuelles du gouvernement, alors que la Loi sur le MAS date de 1967 et que la Loi sur le ministère des Travaux publics date de 1867. C'est bien avant mon temps. Il fallait moderniser ces lois pour les adapter à la réalité des années 90.

Le problème quand on fait des blagues au sujet de l'âge, c'est que certaines personnes croient que c'est vrai.

En rédigeant ce projet de loi, nous avons éliminé les articles inutiles ou désuets des anciennes lois, ceux qui n'ont plus de sens en 1994. Par exemple, dans la Loi sur le ministère des Travaux publics, il y a une description longue et détaillée des travaux publics. Cette définition a été supprimée. Nous avons modernisé les responsabilités législatives du ministère pour les adapter aux changements technologiques qui se sont produits dans notre société.

Par exemple, il était question de services de traitement des données dans la Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services. Nous avons changé cela pour gestion de l'information et services et systèmes liés à l'informatique.

• (1310)

Nous avons également éliminé les vieilles exigences bureaucratiques qui entravaient nos efforts en vue de fournir un service efficace et abordable aux Canadiens. Par exemple, nous avons abrogé l'article qui prévoyait le dépôt d'un rapport annuel puisque nous produisons maintenant un rapport détaillé des activités du ministère dans le cadre du budget des dépenses principal.